

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DE LA COMMUNE DE  
GOULFEY

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 002/AONO/RHN/C-GOULFEY/CIPM/TR/2022 DU 23.02.2022

EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA  
ROUTE COMMUNALE C0913005 : CHOLOBA-MARA (4,50 KM), DANS LA COMMUNE  
DE GOULFEY, DÉPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI.

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENTS PUBLICS-MINTP - Exercice 2022

**1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES**

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissements Publics, Exercice 2022, LE MAIRE de la Commune de GOULFEY, Autorité Contractante, lance en **PROCEDURE D'URGENCE**, pour le compte de la Commune de GOULFEY, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE C0913005 : CHOLOBA-MARA (4,50 KM), DANS LA COMMUNE DE GOULFEY, Département du LOGONE et CHARI.

**2- CONSISTANCE DES TRAVAUX**

Les travaux objet du présent Appel d'Offres portent sur :

- Installation de chantier ;
- Aménagement et repli du matériel ;
- Nettoyage de l'emprise ;
- Elagage des arbres ;
- Reprofilage compactage ;
- Création des fossés et exutoires ;
- Déblai mis en remblai ;
- Remblai en "Karal" provenant d'emprunt éventuellement amélioré au sable ;
- Réfection des buses métalliques ;
- Réfection des buses en béton armé ;
- Curage des buses existantes ;
- Réfection de barrière de pluie ;

**3- PARTICIPATION**

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

**4- FINANCEMENT**

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissements Publics, Exercice 2022 :

- Imputation : \_\_\_\_\_
- Montant prévisionnel : 27 000 000 (Vingt-Sept Millions) de Francs CFA TTC,

**5- CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré à la Commune de GOULFEY, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant le versement de la somme non remboursable de Cinquante Mille (50 000) francs CFA, payable à la recette municipale de GOULFEY.

## 6- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Commune de GOULFEY, au plus tard le \_\_\_\_\_ à 09 heures précises et devra porter la mention suivante :

### AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 40/AONO/REN/C-GOULFEY/CIPM/TR/2022 DU 23-02-2022

EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE C0913005 : CHOLBA-MARA (4,50 KM), DANS LA COMMUNE DE GOULFEY, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI.

*"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"*

## 7- RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1<sup>er</sup> ordre agréé par le Ministère en charge des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel, soit 540 000 (Cinq Cent Quarante Mille) Francs CFA.

La caution devra rester valable soixante (60) jours à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

## 8- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps dans la salle de réunion de la Commune de GOULFEY, le \_\_\_\_\_ à 10 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de la commune de GOULFEY, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

## 9- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

### A. Critères éliminatoires :

#### a. Offre Administratiive

- 1) Absence d'une pièce administrative ;
- 2) Pièce falsifiée ;

- 3) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 h
- b. Offre technique
- 1) Offre technique incomplète ;
  - 2) Avoir abandonné un marché au cours des trois (03) dernières années ;
  - 3) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
  - 4) N'avoir pas réuni au moins 70% des critères de qualification.

c. Offre Financière

- 1) Absence d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaires ;
- 2) Absence d'un sous détail de prix

**N.B :** Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

**B. Critères de qualification des offres techniques :**

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) La capacité financière Oui/Non
- 2) Les références de l'Entreprise Oui/Non
- 3) Le personnel d'encadrement Oui/Non
- 4) Le matériel et les équipements essentiels Oui/Non
- 5) L'organisation, les plannings d'approvisionnement et d'exécution des travaux et la compréhension du projet Oui/Non

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80% seront examinées.

## 10- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant soixante (60) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 11- CAUTION DE SOUMISSION

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1<sup>er</sup> ordre agréé par le Ministère en charge des Finances d'un montant égal à 2% du montant prévisionnel, soit 540 000 (Cinq Cent Quarante Mille) Francs CFA.

## 12- DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de Quatre-Vingt-Dix (90) jours, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, aux contraintes particulières du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.  
Il revient au cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

## 13- ATTRIBUTION DU MARCHE

Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont :

- 1- l'offre administrative sera jugée conforme ;
- 2- l'offre technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70% ;

3- L'offre financière, après corrections conformément aux dispositions du RPAO du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

#### 14- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Commune de GOULFÉY.

##### Ampliations :

- SOPECAM ;
- ARMP (pour insertion au JDM) ;
- Pdt/CIPM-LD ;
- DDÉPAT/LC ;
- DDMINMAP/LC
- Affichage ;
- Chrono/archives.

